



Le Directeur Général

N.I.E.: A 0707219 F

NOTE DE SERVICE N° 01/25 /DGI/DG/DIRAF/DCOA/BARP/JLB/2026

Concerné : Publication de la 1^{ère} liste additionnelle des entreprises relevant de la gestion de la Direction des Grandes Entreprises retenues au contrôle sur place pour l'exercice fiscal 2026/revenus de 2025.

DIFFUSION

- DGA
(TOUS)

- Directeurs
Centraux
(Tous)

- DGE

- Directeurs
Urbain et
Provinciaux
(Tous)

- Affichage

Consécutivement aux Notes de Service n°s 01/101/DGI/DG/DIRAF/MW/OS/2016 du 20 mai 2016, 01/0056/DGI/DG/DIRAF/MW/BM/2019 du 02 avril 2019 et 01/0093/DGI/DG/DIRAF/DCOA/BM/2020 du 31 juillet 2020 portant respectivement organisation, suivi des opérations de vérification des déclarations fiscales, critères complémentaires pour le cadrage de la sélection des dossiers à soumettre au contrôle fiscal sur place par les Services opérationnels et orientation du contrôle fiscal polyvalent de l'exercice 2020/revenus 2019 et à la lettre n° 01/1646/DGI/DG/DIRAF/DCOA/BSPC/BM/2021 du 21 mai 2021 relative à l'extension de l'application des dispositions de la Note de Service n° 01/093/DGI/DG/DIRAF/DCOA/BM/2020 du 31 juillet 2020, les Services trouveront, en annexe à la présente, la liste de 14 entreprises relevant de la gestion de la Direction des Grandes Entreprises retenues pour la programmation au contrôle sur place pour l'exercice fiscal 2026/revenus 2025.

Il est rappelé que les dossiers non repris sur ladite liste ne peuvent faire l'objet de vérification générale au cours de cet exercice qu'après leur validation par la Haute Direction.

L'attention des Services est en outre attirée sur le fait que le présent contrôle doit rencontrer les objectifs budgétaire, dissuasif et d'éthique.

Aussi, est-il précisé que toute entreprise autorisée au contrôle sur place pour l'exercice 2025/revenus 2024 ne sera programmée au contrôle sur place de l'exercice fiscal 2026/revenus 2025 que si elle a été effectivement contrôlée et que les impositions notifiées ont été prises en charge par le Service, exception faite pour les dossiers non clôturés dont le contrôle sur place a été annulé pour une reprogrammation.

Les Services sont appelés au strict respect de la programmation des dossiers à contrôler en tenant compte de la capacité des Vérificateurs Polyvalents des Impôts à clôturer complètement les dossiers dans le délai fixé.

Le Directeur de l'Inspection des Services, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur-Chef de Service de l'Assiette Fiscale et le Directeur des Grandes Entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte application de la présente.

Fait à Kinshasa, le 06 JUL 2026

Pour le Directeur Général en congé,

KABWA KALUME Henri Maurice
Directeur Général Adjoint



Le Directeur Général

N.I.E.: A 0707219 F

**1ère LISTE ADDITIONNELLE DES CONTRIBUABLES DE LA DGE SELECTIONNES
POUR LE CONTRÔLE SUR PLACE DE L'EXERCICE FISCAL 2026, REVENUS DE 2025**

N°	NIF	NOMS OU RAISON SOCIALE	SIGLE
1	A1917346B	CONGO PROJECT LOGISTICS	
2	A2159097K	CONGREASE DRC SA	
3	A1912761S	GLOBAL PIONNER ASSURANCE SA	GPA SA
4	A0807036H	GUARDING AND SERVICES FOR AFRICA	GSA
5	A1602789A	JIANG MOTORS CONGO SARL	S.J.M.C SARL
6	A1621699E	JIANGSU QINGFENG ENGINEERING GROUP SARL	
7	A0701632H	LES ATELIERS D'ELECTRO - MAINTENANCE INDUSTRIELLE	AEMI
8	A0906803F	CGMLSHI MINING SPRL	
9	A1711931N	LUALABA COPPER SMELTER SAS	LCS
10	A1002904T	NYUMBA YA AKIBA SARL	
11	A0700040C	PROMED	PROMED
12	A0700407B	SOCIETE AFRICAINE DE CONSTRUCTION AU CONGO	SAFRICAS CONGO
13	A1008095L	SOCIETE DE CONSTRUCTION TONGFEI	STF CONGO SPRL
14	A0700141M	SOCIETE DE PRODUCTION ET D'IMPORT EXPORT	PRODIMPEN

Fait à Kinshasa, le **06 JUL 2026**
Pour le Directeur Général en congé,

KABWA KALUME Henri Maurice
Directeur Général Adjoint